canton de vaud

GRAND CONSEIL

DÉCEMBRE 2022 (22_PAR_44)

RAPPORT DE LA COMMISSION DE PRÉSENTATION
chargée d'examiner l'objet suivant :

Élection complémentaire d'un juge au Tribunal neutre – Législature 2018-2024

(1er-2e tour)

1. Préambule

La base légale du Tribunal neutre est la loi du 12 décembre 1979 d'organisation judiciaire (LOJV). Cette dernière prévoit, en effet, que le Tribunal neutre fait partie des autorités judiciaires du canton (article 2, alinéa 1, lettre b de la LOJV). Il est composé de cinq juges et de deux juges suppléants qui sont nommés six mois après le début de la législature politique pour une durée de cinq ans (article 86, alinéa 1 de la LOJV). En cas de démission de l'un de ses membres, la procédure d'élection des juges cantonaux et de leurs suppléants est applicable (article 86, alinéa 1 de la LOJV).

L'objet de ce rapport est le préavis de la Commission de présentation à l'élection complémentaire d'un juge au Tribunal neutre pour la durée restante de la législature 2018-2024, soit jusqu'au 31 décembre 2024. Cette élection complémentaire fait suite à la démission, pour raisons d'âge, de l'un des cinq juges titulaires : Monsieur Raymond Didisheim.

2. Fonctionnement de la Commission de présentation

La Commission de présentation s'est réunie le mercredi 23 novembre 2022, à la Salle du Bicentenaire, Place du Château 6, à Lausanne pour traiter de ce préavis. Elle était composée des député-e-s suivant-e-s : Mesdames Carole Dubois, Sabine Glauser Krug, Mathilde Marendaz, Muriel Thalmann (Vice-présidente) ; Messieurs Jean-Luc Bezençon, Nicolas Bolay (Président), Alexandre Démétriadès, Sébastien Humbert et Jean-Marc Udriot.

La commission a aussi eu le privilège d'être accompagnée dans ses auditions et réflexions par trois de ses quatre experts indépendants : Messieurs Louis Gaillard, Luc Recordon et Philippe Richard. Monsieur Olivier Freymond était excusé pour cette séance.

3. Élaboration du préavis de la Commission de présentation

Suite à l'élection de l'actuel juge du Tribunal neutre, Monsieur Alain Thévenaz, devant le Grand Conseil le mardi 27 septembre dernier comme juge cantonal, la commission a procédé à l'habituelle mise au concours du poste dans la Feuille des avis officiels (FAO). L'annonce a été publiée le vendredi 7 octobre 2022 dans cette dernière. À la fin du délai de dépôt des candidatures, soit le samedi 5 novembre 2022, deux personnes avaient déposé leur dossier auprès du secrétariat de la Commission de présentation.

Leurs motivations et connaissances de l'environnement ont été abordées avec soin. Leurs visions de l'activité du Tribunal neutre ont aussi fait l'objet d'une attention soutenue. Ces auditions ont permis de cerner la personnalité des candidats, dont les qualités d'indépendance et de vision de la justice vaudoise ont été analysées avec toute l'application requise. La durée de leur entretien a avoisiné les trente minutes.

4. Délibérations et préavis de la Commission de présentation

À l'issue des auditions, les experts, après délibérations, ont rendu un préavis positif, à l'unanimité, pour le 1er candidat qui a démontré des qualités techniques et humaines indéniables. Par contre, ils ont rendu un préavis négatif pour le second candidat au motif que celui-ci ne dispose pas de l'expérience requise pour siéger dans ce tribunal.

Après avoir pris en compte les conclusions du rapport des experts, les membres de la commission ont délibéré sans la présence de ces derniers. Les commissaires ont souligné également les qualités juridiques et humaines du 1er candidat. Tout comme les experts, ils ont formulé un préavis négatif au second candidat également au vu de son manque d'expérience sur le plan juridique.

La commission a décidé de formuler, à l'unanimité de ses membres, un préavis positif sur la candidature de :

- Monsieur Denis Tappy

Ce candidat est actuellement juge suppléant dans ce tribunal. Vu qu'il y a déjà un autre poste de juge suppléant vacant, la commission devra procéder à la publication d'une annonce dans la Feuille des avis officiels (FAO) au mois de janvier 2023 pour deux postes de juges suppléants.

Après la communication de son préavis négatif, le second candidat n'a pas souhaité maintenir sa candidature et l'a donc retiré officiellement. Il y aura donc qu'un seul candidat pour cette élection complémentaire.

5. Conclusion

La Commission de présentation préavise positivement, à l'unanimité de ses membres, sur la candidature de Monsieur Denis Tappy au poste de juge au Tribunal neutre pour la durée restante de la législature 2018-2024, soit jusqu'au 31 décembre 2024.

Le dossier du candidat est à disposition des députées et des députés qui souhaitent en prendre connaissance et le consulter. Le dossier est en mains du Secrétariat général du Grand Conseil et sera disponible, sur demande à ce dernier, le jour de l'élection au Secrétariat du Parlement.

Genolier, le 4 décembre 2022.

Le Président-rapporteur :
(*signé*) Nicolas Bolay